

Recherche de profils – Appel à candidatures

RESPONSABLE QUALITE SECURITE ENVIRONNEMENT (F/H)

SIEGE SOCIAL

Description du poste

Cadre général

Nature du contrat de travail :	CDI
Temps de travail (ETP) :	1 ETP
Lieu(x) de travail :	Siège Social à Carcassonne et déplacements dans les établissements à prévoir
Date de début de contrat :	15/03/2019
Convention collective :	CCN 51
Coefficient de rémunération :	493

Principales missions

Sous la responsabilité hiérarchique du Directeur Général, le Responsable QSE définit, pilote et coordonne la politique qualité, sécurité et environnement de l'Association et la met en œuvre. Il est le garant du développement d'une culture QSE au sein de l'Association.

Au quotidien, il assure une veille réglementaire en termes de qualité, sécurité et environnement et fait respecter la réglementation. Il participe à la sensibilisation du personnel dans ces domaines.

Il détermine également les objectifs et fait appliquer les normes afin d'améliorer la qualité de l'accompagnement des personnes accueillies.

Il est chargé de la coordination de la démarche globale de gestion des risques des systèmes d'information : Proposition des axes d'amélioration, évaluation des moyens à mettre en œuvre en fonction des différents objectifs et définition d'un plan d'actions prioritaires.

Il veille à l'application de la réglementation et au respect des normes environnementales (assure une veille technologique et informative afin de vérifier que l'entreprise respecte bien les normes en vigueur, voire anticiper les éventuelles modifications).

Environnement et conditions de travail

L'A.P.A.J.H, issue du mouvement national des enseignants mutualistes, est à l'origine de la création de l'A.P.A.J.H AUDE, au service des adultes, des adolescents et des enfants en situation de handicap. L'Association entend promouvoir la dignité et la citoyenneté des personnes en situation de handicap, d'inadaptation, de difficultés sociales et/ou de dépendance, en œuvrant à la fois pour leur complet épanouissement individuel et leur meilleure intégration à toute forme de vie sociale.

Affiliée à la Fédération des A.P.A.J.H, en conformité avec les valeurs fondatrices de la laïcité, l'A.P.A.J.H AUDE entend aboutir à leur pleine reconnaissance ; tant humaine que sociale : égale dignité et citoyenneté à part entière.

Actuellement, l'A.P.A.J.H AUDE gère 25 établissements (ainsi qu'un Siège Social) répartis sur l'ensemble du territoire Audois.

Déplacements réguliers à prévoir sur l'ensemble des établissements de l'Association APAJH AUDE.

Travail en lien étroit avec les directions d'établissements, cadres intermédiaires, Direction Générale et services supports du Siège Social.

Coordination des référents qualité sur établissement.

Profil recherché

Qualification

- Master 2 Qualité Sécurité Environnement ou équivalent requis / Diplôme d'ingénieur Qualité Sécurité Environnement souhaité

Expérience

- Expérience significative sur un poste de Responsable Qualité Sécurité Environnement (2-3 ans) souhaitée

Compétences complémentaires

- Niveau avancé en informatique
- Permis B

- Maîtrise des normes et procédures de sécurité informatique et des outils et technologies qui s'y rapportent
- Compétences en gestion de projets complexes et à l'animation de groupes de travail
- Aptitude à l'analyse et à la synthèse de nombreuses informations
- Capacité à mettre en œuvre et piloter des audits internes
- Aptitude à la conception des indicateurs de suivi et de performance.

Une Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel est envisagée dans le cadre de ce recrutement : OUI NON

Renseignements complémentaires

Candidature à adresser à :

APA JH AUDE – Siège Social
135 rue Pierre Pavanetto
Z.A. de Cucurlis
11000 CARCASSONNE
ressourceshumaines@apajh11.fr

Date limite de dépôt de candidatures : 26/02/2019

Au titre de l'Article L3123-3 du Code du travail, « Les salariés à temps partiel qui souhaitent occuper ou reprendre un emploi d'une durée au moins égale à celle mentionnée au premier alinéa de l'article L. 3123-7 ou un emploi à temps complet et les salariés à temps complet qui souhaitent occuper ou reprendre un emploi à temps partiel dans le même établissement ou, à défaut, dans la même entreprise ont priorité pour l'attribution d'un emploi ressortissant à leur catégorie professionnelle ou d'un emploi équivalent ou, si une convention ou un accord d'entreprise ou d'établissement ou, à défaut, une convention ou un accord de branche étendu le prévoit, d'un emploi présentant des caractéristiques différentes. L'employeur porte à la connaissance de ces salariés la liste des emplois disponibles correspondants. »